

Procès verbal du conseil municipal du lundi 4 janvier 2021

Le lundi 4 janvier deux mille vingt et un, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Mme Hélène ASTRIC, Maire, à la Maison des Loups à 20h00.

Membres présents :

- Mme Hélène ASTRIC
- M. Thomas MILLET
- M. Eloi JARAMAGO
- Mme Edith PAILLER
- Mme Pascaline FORNOT
- M. Luc PIERRET
- Mme Karine BOUILLÉ
- Mme Sakina JAMALI
- Mme Eve-Mary DENISOT
- Nicolas JEANDOT

Membres absents :

- M. David ETIENNE, absent non excusé
- M. Souleymane GASMI, absent, procuration à M. Eloy JARAMAGO
- Mme Christelle AMIOTTE, absente non excusée
- Mme Florence NUNINGER-PARIZOT, absente non excusée
- M. Nathan COMBET, absent excusé

M. Nicolas JEANDOT a été élu secrétaire de séance.

Le Procès Verbal du 7 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Vœux du Maire

Madame la Maire adresse ses vœux aux membres du conseil municipal.

Elle a rappelé que, malgré une période COVID ayant perturbé la vie au quotidien, la nouvelle équipe municipale a su mesurer les enjeux et assurer la continuité des projets initiés par l'ancienne équipe (logements de la Cure et projet de rénovation de la salle de Loups principalement).

Les ancienne et nouvelle équipes ont aussi travaillé main dans la main lors de la première période de confinement COVID pour garder le contact avec personnes isolées et leur apporter une aide logistique si nécessaire.

D'autres chantiers ont été aussi lancés pour la commune :

- Réflexion sur la mise en place d'un bistro associatif,
- Projet de marché de producteurs locaux,
- Projet d'installation d'une micro-crèche au centre du village,

La traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra se tenir cette année à la Maison de Loups pour raison de dispositif COVID, les vœux de Madame La Maire seront adressés à chaque habitant par distribution d'un Petit Loup.

Mise en place du 1^{er} conseiller municipal suppléant

Madame la Maire confirme avoir reçu la démission écrite de M. David ETIENNE.

M. Gérard BASTIEN ayant été élu 16ème sur la liste "Hélène ASTRIC", il devient officiellement conseiller municipal en lieu et place de M. David ETIENNE.

Madame la Maire nous confirme également que la démission de Florence Muniger-Parizot a été validée par la Préfecture de Doubs.

Il sera procédé à l'élection d'un nouveau conseiller municipal lors du prochain conseil municipal.

Situation sanitaire

Madame la Maire expose la situation sanitaire alarmante.

Le taux de remplissage de l'accueil COVID de l'hôpital de Besançon est de 89% à date.

Le taux de personnes infectées sur le département du Doubs est 70% contre 20% au national.

Cette situation, très contraignante, nécessite un couvre-feu à partir de 18h qui sera maintenu au moins jusqu'au 28 janvier 2021.

Nous maintenons notre disponibilité aux personnes isolées.

Point sur les projets

1- Médiathèque intercommunale :

Thomas Millet, adjoint, présente les modalités pour création d'un poste de bibliothécaire.

Renseignements pris auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Doubs peut financer un poste à temps plein, mais sur une durée maximum de 5 ans et des horaires de travail imposés par la DRAC elle-même. Cette solution ne sera pas retenue pour Boussières qui privilégie un emploi à mi-temps, avec des horaires définis pas la commune, et surtout une liberté d'action non contrainte.

À ce jour, une personne est intéressée pour un poste à mi-temps, et 10 bénévoles proposent leur service.

Il sera proposé différentes activités, comme des accueils de classe, de la lecture pour enfants et différentes animations.

Madame la Maire précise que M. Drouhard propose de maintenir son activité de bibliothécaire jusqu'à l'installation de son remplaçant. Il ne souhaite plus avoir la fonction de régisseur, qui sera attribuée, momentanément, à Alexandre Marguet en tant que régisseur principal et Christophe Mandigon en tant que régisseur suppléant

Pour la commune de Boussières, la cotisation, qui était de 1,7 Euros/ habitant en 2020, sera triplée en 2021 suite au vote du conseil municipal du 07/12/2020, alors que les autres communes adhérentes ne souhaitent pas augmenter leur cotisation au-delà du double. La commune d'Abbans-Dessus va adhérer à la bibliothèque intercommunale.

2- Maison des Loups :

Eloy Jaramago, adjoint, présente le projet initié par la précédente équipe municipale.

La médiathèque se composera d'une salle de lecture supplémentaire de 40m² et d'une bibliothèque d'environ 100 m².

L'accès à l'étage du bâtiment se fera par un parvis depuis le parking en contrebas. L'entrée principale du bâtiment se situera en façade Sud dans l'axe des 2 salles. Une cloison amovible sera installée entre les 2 salles. Les sanitaires seront situés en lieu et place de la zone d'entrée actuelle. L'insonorisation du bâtiment sera renforcée en façade Est, côté rue des Richets.

Le parking, prévu initialement en enrobée, restera en l'état car il sera plus drainant. Cela limitera aussi le budget des travaux.

Une réflexion est en cours sur le renforcement de l'isolation du bâtiment ainsi que pour changer la chaudière car des subventions supplémentaires sont accordées dans le cadre du Plan de Relance.

3- La micro-crèche :

Thomas Millet, adjoint, fait part des remerciements de Madame Bertaut pour l'acceptation du projet par le conseil municipal de décembre 2020. Madame Bertaut dépose actuellement son dossier de demande auprès de la CAF. La vente du terrain est suspensive aux accords ainsi qu'à l'étude de sol qui doit être réalisée par la commune de Boussières.

Problématique soulevée : la commune de Boussières s'est engagée à démolir bâtiment existant avant la vente, mais il se peut que l'architecte des bâtiments de France impose que cette démolition soit effectuée par l'acquéreur.

4- Marché de producteurs :

Madame la Maire nous fait part des contacts qu'elle a eus avec les communes voisines.

La commune de Montferrand-le-Château proposait à Boussières de créer un marché à 4 communes. Mais cela permettrait à Boussières de bénéficier du marché un vendredi tous les 4 mois (1x par mois à tour de rôle sur 4 communes), périodicité jugée inintéressante par l'équipe municipale.

La commune d'Avanne-Aveney, contactée par un organisateur de marchés de producteurs (soutenu par BGE Besançon) a proposé à Madame la Maire d'être la troisième commune concernée. Le but étant de recevoir au moins 1 producteur différent chaque semaine amenant les produits des autres producteurs (basés dans un rayon maximal de 80 kms) une fois par semaine sur chacune des 3 communes concernées. La commune pourrait prévoir une animation de convivialité (café/gâteaux) lors de ces manifestations pour renforcer le lien social, ainsi qu'un stand proposé aux associations de Boussières pour mieux se faire connaître. Cette démarche est gratuite pour les communes. La mise en place se fera à partir de septembre 2021 lorsque l'organisateur aura tout réglé. Reste à connaître le jour de semaine sur Boussières : un mercredi après-midi éventuellement.

5- Aménagement extérieurs des écoles :

Pascaline Fornot, adjointe, expose une réflexion de végétalisation de la maternelle. La mise en place d'arbustes caducs limiterait les rayonnements solaires en été sur les façades sud les plus exposées, avec pour avantage de profiter des rayons solaires en hiver.

Mmes Fornot et Astric ont rendez-vous avec Mr Boutet le 6 janvier 2021 pour étudier une solution adaptée.

Questions diverses

Grand Loup :

La maquette en cours de finalisation. La distribution est prévue dans la dernière semaine de janvier.

Petit Loup :

Un Petit Loup, comportant les vœux de Mme La Maire, sera distribué à la fin de la première semaine de janvier et accompagné de l'enquête publique pour la mise en place du café associatif.

Bistrot associatif :

L'Établissement Public Foncier valide la possibilité d'acheter le café pour une valeur de 95 k€ montant de la licence IV non comprise.

Le retour de l'enquête publique sera l'élément clé de la poursuite du projet.

Affouage :

Au 04/01/2021, 3 affouagistes se sont manifestés. Nous connaissons le nombre défini le 14/01/2021, à l'issue de la réunion publique.

Décorations de Noël

Une fois les décorations déposées, l'abri en bois situé vers les écoles restera en place. Il servira à d'autres expositions thématiques au cours de l'année.

La séance est levée à 22h00